RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Cagire Garonne Salat





SOMMAIRE

PREAMBULE

- 1 TERRITOIRE DESSERVI
- 1.1. Présentation générale et périmètre
- 1.2. Organisation du service déchets

2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- 2.1 Population desservie
- 2.2 Organisation des collectes
- 2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries
- 2.3.1 Résultat de la collecte des ordures ménagères
- 2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries
- 2.3.3 Résultat de la collecte sélective
- 2.3.4 Résultat de la collecte en déchetteries

3 Traitement des dechets menagers et assimiles

- 3.1 Localisation des unités de traitement
- 3.2 Nature des traitement et valorisation
- 3.3 Capacité et tonnages traités

4 MESURES DE PREVENTION

- 4.1 Dans la collecte et le transport
- 4.2 Dans le traitement et le stockage

5 Les indicateurs financiers

- 5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination
- 5.2 Bilan annuel 2022 du Service Déchets

PREAMBULE

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Déchets est le reflet de la situation locale. Il est adapté au contexte territorial et s'enrichit au fil du temps en fonction de l'amélioration de la qualité de l'analyse des coûts de gestion. Il rend compte, sans trahir, de la gestion du service.

Il s'adresse à un large public, globalement les usagers, mais également à l'ensemble des élus, aux représentants d'associations, aux employés de la collectivité, aux partenaires financiers et aux autres acteurs économiques.

Son contenu et les modalités de sa présentation sont précisés par le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, et par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

1 TERRITOIRE DESSERVI

1.1 Présentation générale et périmètre

La communauté de communes Cagire Garonne Salat regroupe 55 communes et 17 696 habitants (INSEE, recensement de la population municipale 2022), sur un territoire étendu de 499 km², majoritairement rural avec quelques zones un peu plus denses et urbanisées (Saint-Martory, Salies-du-Salat, Mane et Aspet). Depuis 2019 le service déchets est exclusivement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Il n'y a pas de redevance spéciale mise en place pour les professionnels ou gros producteurs.

La C.C. exerce la compétence collecte et transport pour les ordures ménagères (OM) et effectue ce service en régie pour 44 communes de son territoire (soit 15 735 hab.). Le service déchets communautaire n'intervient pas avec ses équipes sur 11 communes (1 961 hab.) du territoire :

- Pour 10 communes, la collecte OM et le transport sont réalisés par le SIVOM de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac en représentation substitution, ainsi que la gestion de la déchetterie d'Aspet;
- 1 commune, le Portet d'Aspet, a ses OM collectées par la C.C Couserans Pyrénées en prestation de service.

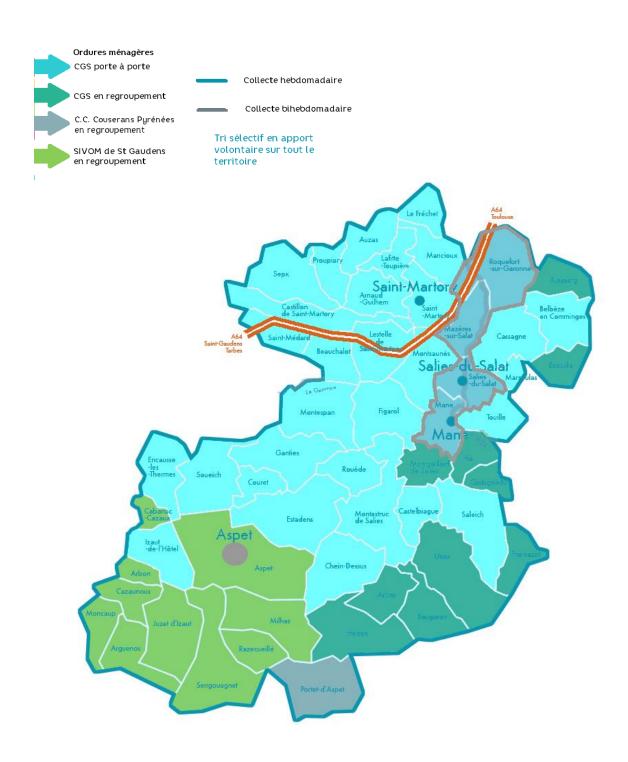
La compétence traitement des déchets ménagers a été déléguée au SYSTOM des Pyrénées, un Syndicat de traitement des ordures ménagères composé de 8 membres : 6 communautés de communes et 2 SIVOM. Le SYSTOM des Pyrénées a en charge le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte sélective.

Le périmètre de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



1.2 Organisation du service déchets

Carte des collectes des ordures ménagères et du tri sélectif sur le territoire de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat



2 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'organisation des collectes présentées ci-dessous concerne uniquement les collectes réalisées en régie.

2.1 Population desservie

Populations collectées par les différents services

	2021	2022
C.C. Cagire Garonne Salat	15757	15735
SIVOM Saint-Gaudens	1897	1900
C.C. Couserans Pyrénées	62	61
Total population	17716	17696

Source: INSEE – populations municipales au 1er janvier 2021 et 2022.

2.2 Organisation des collectes

Organisation de la collecte ordures ménagères

En ce qui concerne les OM: 8 communes sont collectées en bacs de regroupement, 2 en mixte regroupement et porte à porte, 34 communes sont collectées en porte à porte. Depuis début 2020 pour ces secteurs, le transport des OM du quai de transfert de Montgaillard, qui sert de point global de regroupement sur le territoire, se fait en régie en camion polybenne jusqu'à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Pihourc. L'ISDND se situe sur la commune de Liéoux, elle est gérée par le SYSTOM des Pyrénées.

Pour l'ensemble du territoire la collecte OM est effectuée une fois par semaine, sauf pour 4 communes plus densément peuplées qui sont collectés deux fois par semaine. Trois camions chacun composé d'un équipage de 3 agents (1 chauffeur et 2 ripeurs) se répartissent la collecte des 44 communes en régie.

Moyenne des tonnages OM hebdomadaires collectés et distances parcourues

	TOURNEE 1		TOURNEE 2		TOURNEE 3			
	tonnages	kilomètres	tonnages	kilomètres	tonnages	kilomètres	Moyenne tonnages collectés	Moyenne kilomètres parcourus
Lundi	8,65	74	3,38	87	7,02	72	6,35	78
Mardi	4,75	105	5,75	104	4,22	120	4,91	110
Mercredi	4,30	108	5,35	94	5,49	130	5,05	111
Jeudi	7,25	84	5,08	102	4,69	93	5,67	93
Vendredi	3,30	53	2,38	69	2,49	69	2,72	64
Moyenne hebdo	5,65	85	4,39	91	4,78	97		

Tournée OM 2021 & 2022

	TOURNEE 1		TOURNEE 2		TOURNEE 3	
	Communes	Population	Communes	Population	Communes	Population
Lundi	Salies, Mazères & points supplémentaires à Mane et Touille	2 391	Montastruc, Chein-Dessus, Herran, Fougaron, Arbas, Rouède	1 208	Roquefort, St- Martory, Laffite- Toupière & points supplémentaires à Montsaunès et Beauchalot	1 887
Mardi	Mane, Marsoulas, Belbèze, Escoulis, Ausseing & points supplémentaires à Salies	1 352	Couret, Pujos (Estadens), Izaut, Encausse	1 226	Auzas, Proupiary, Sepx, Castillon, St-Médard	1 122
Mercredi	Montespan, Soueich, Ganties, La Houmassère (Rouède)	1 309	His, Castagnède, Francazal, Touille, Cassagne	1 336	Le Fréchet, Mancioux, Arnaud-Guilhem, Lestelle, Les Assivets (Castillon) & points supplémentaires à St-Martory et Beauchalot	1 149
Jeudi	Salies, Mazères, Montgaillard & point supplémentaire à Mane	2 495	Saleich, Urau, Castelbiague, Estadens, Sarrat de la Lie + Saint- Martin (Montastruc) & points supplémentaires à Rouède et Chein	1 238	Beauchalot, Figarol, Montsaunès	1 413
Vendredi	Mane & points supplémentaires à Salies	956	Collecte cartons professionnels	46 pro sur 13 communes	Roquefort & points supplémentaires à Beauchalot, St- Martory et Touille	794

Organisation de la collecte cartons pour les professionnels

Une collecte cartons pour les professionnels du territoire est réalisée tous les vendredis matin. Cette collecte est proposée depuis 2021 à tous les professionnels du territoire sur inscription.

En 2022 c'est 46 professionnels répartis sur 13 communes de territoire qui sont inscrits. La collecte est réalisée en régie par un camion benne selon les quantités reçues par les professionnels. Une fois la collecte réalisée, le camion vide les cartons dans une benne de 30m³ qui est amenée par un camion polybenne chez SAICA Natur Sud pour revalorisation avec les cartons collectés en déchetteries.

	Pesée camion	Estimation tonnage collecté/an
2022	0,800	41,60

Pesée réalisée en 2022

Organisation de la collecte sélective

Sur l'ensemble du territoire de la C.C. CGS, la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires (PAV), en colonnes aériennes. Les différents produits issus de cette collecte sont transportés et traités au centre de tri de Villeneuve-de-Rivière. Les refus de tri sont transportés du centre de tri à l'ISDND du Pihourc pour traitement par enfouissement. La collecte des colonnes et le transport des matières sont réalisés par le SYSTOM des Pyrénées.

Les PAV sont équipés de 3 colonnes de tri :

- 1 flux emballages -> emballages métalliques (acier et aluminium), briques alimentaires, cartonnettes, bouteilles et flacons plastiques;
- 1 flux verre -> bouteilles et bocaux :
- 1 flux papiers -> papiers, enveloppes, livres, magazines, journaux ...

Les fréquences de collecte :

- des emballages -> pour 50% des PAV une collecte bimensuelle est réalisée et pour les autres 50%, les PAV plus fréquentés, c'est une collecte hebdomadaire qui est effectuée ;
- du verre -> une collecte mensuelle ;
- des papiers -> une collecte mensuelle également.

La fréquence de collecte peut être ajustée par flux selon la période et la quantité des apports.

Organisation de la collecte en déchetteries

Les déchetteries de Mane et Saint-Martory sont gérées en régie pour le haut et bas des quais : les gardiens de déchetteries sont agents de la C.C. ainsi que le chauffeur du camion polybenne chargé de l'enlèvement des bennes. Ce dernier effectue le transport vers les exutoires pour une partie des flux, les autres sont directement collectés par les repreneurs concernés (voir chapitre 3). Pour optimiser les trajets du camion polybenne la C.C. a investi dans l'achat d'un système de compaction des déchets (Packmat) en 2020.

Pour rappel, la déchetterie d'Aspet est gérée par le SIVOM de Saint-Gaudens, aucune donnée concernant ce secteur n'est présentée dans ce rapport.

Depuis janvier 2021 la déchetterie de Mane possède une plateforme de stockage pour accueillir les déchets et verts et le bois en mélange des deux déchetteries. Des campagnes de broyage sont organisées 2 à 4 fois par an. Le broyat de déchets verts est proposé aux administrés. Le broyage du bois est quant à lui réalisé puis retraité par une entreprise spécialisée.

Les professionnels sont acceptés à titre dérogatoire en déchetterie, pour la dépose de déchets non dangereux, avec une limitation de dépôt de déchets à 3m³ par jour. Les collectivités du territoire sont également acceptées.

Sur les sites, le tri est obligatoire pour les professionnels comme pour les administrés, ainsi que le respect des agents et des horaires d'ouvertures. Il est interdit de descendre dans les bennes et de circuler sur le bas de quai pour des raisons de sécurité.

Horaires d'ouverture des déchetteries :

MANE	OUVERTURE HIVER 1er octobre - 31 mars 8h - 11h50 (M) 13h30 - 17h20 (AM)		OUVERTURE ÉTÉ 1 ^{er} avril - 30 septembre 8h30 - 11h50 (M) 13h30 - 17h50 (AM)			
CHEMIN DES ISLES		MATIN	APRÈS-MIDI		MATIN	APRÈS-MIDI
31260 MANE	LUN	8	8	LUN	8	8
05 61 98 49 32	MAR	8	8	MAR	8	8
Pour les habitants de la communauté	MER	8	8	MER	8	8
de communes Cagire Garonne Salat	JEU	8	8	JEU	8	8
	VEN	8	8	VEN	0	8
	SAM	8	8	SAM	8	8
SAINT- MARTORY	1 ^{er} 0			1 av 8h 13h	ril - 30 30 - 11	n50 (AM)
ZA LES CLOTTES 31360 SAINT-MAR-		MATIN	APRÈS-MIDI		MATIN	APRÈS-MIDI
TORY	LUN	0	0	LUN	0	0
05 61 90 76 92	MAR	8	8	MAR	8	8
Pour les habitants de la communauté	MER	8	8	MER	8	8
de communes Cagire	JEU	0	8	JEU	0	⊗*
Garonne Salat	VEN	8	8	VEN	8	8
	SAM	8	8	SAM	8	8

Déchets acceptés dans les 2 déchetteries :





Six communes du territoire ont accès à la déchetterie d'Aspet : Couret, Encausse, Estadens, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Soueich.

Les habitants de la commune de La Bastide Du Salat (C.C. Couserans Pyrénées) ont accès à la déchetterie de Mane par convention.

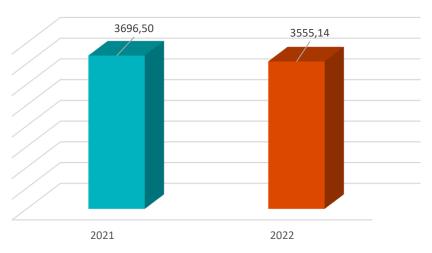
2.3 Les résultats des collectes sélectives, résiduelles et en déchetteries

Les données présentées ci-dessous ne prennent en compte que les services gérés par la C.C. CGS: 44 communes du territoire pour les OM et le tri, et les 2 déchetteries de Mane et Saint-Martory.

2.3.1 Résultats de la collecte des ordures ménagères

Tonnages issus de la collecte des ordures ménagères





Ramenés en kg par habitants et par an, ces tonnages et leurs taux d'évolution représentent :

·-	Ordures ménagères		Evolution
2021	235 kg/hab/an	2021/2022	- 3,83 %
2022	226 kg/hab/an		

Dépenses liées à la collecte des ordures ménagères





Depuis plusieurs années le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliqué sur les tonnages des ordures ménagères destinés à l'enfouissement, ne cesse d'augmenter pour atteindre un montant fixé à 65 €/tonne en 2025 :

- 37,00 €/tonne en 2021;
- 45,00 €/tonne en 2022.

Le coût du traitement de l'enfouissement, appliqués par le SYSTOM des Pyrénées, quant à lui reste fixe à 83,06 €/tonne.

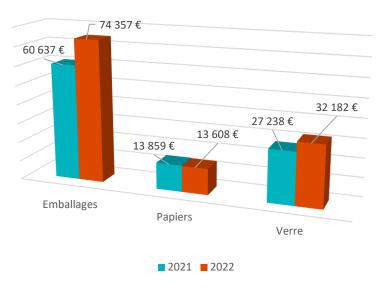
Malgré l'augmentation du coût de la TGAP le total des dépenses facturé reste stable entre 2021 et 2022 grâce à la diminution du tonnage enfouis. Les coûts de fonctionnement (carburants, mécanique ...) et d'investissements (achats camion polybenne, bennes 30m³...) du service de ces dernières années n'apparaissent pas dans cette analyse.

Evolution des dépenses totales liées à la facturation du traitement des ordures ménagères par le SYSTOM des Pyrénées ramenée à l'habitant

	Coût en €/hab		
2021	28,17€		
2022	28.93€		

2.3.2 Transport de la collecte sélective, résiduelle et en déchetteries





Les coûts de transports pour le tri sélectif facturés par le syndicat de traitement ont augmenté courant de l'année 2022 :

- 264,70€/t puis 328,76 €/t à partir du mois de mai pour les emballages ;
- 50,28 €/t puis 62,45€/t à partir du mois de mai pour les papiers ;
- 50,28 €/t puis 62,45€/t à partir du mois de mai pour le verre.

L'évolution des coûts de transport pour ces trois flux est de plus fonction des tonnages collectés.

Le coût de transport des ordures ménagères vers l'ISDND du Pihourc n'apparait pas dans le graphique ci-dessus car il est réalisé en régie par un camion polybenne depuis 2021. Il est donc inclus aux coûts de fonctionnement (carburant, entretien et dépannage ...) et d'investissement (amortissement achat camion et bennes) du service. Il en est de même pour le coût de transport des bennes déchetteries vers les entreprises de reprise des matériaux ou le Pihourc (encombrants).

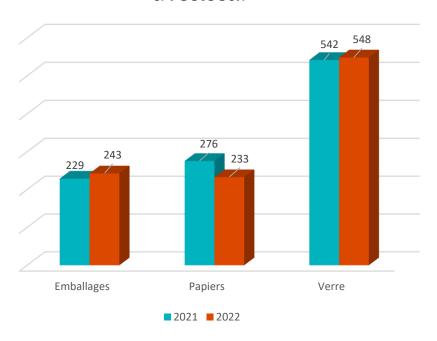
La prise en régie des transports OM et déchetteries a permis une limitation des coûts à la facturation. Tout comme la création en janvier 2021 de la plateforme de stockage pour le bois en mélange et les déchets verts des déchetteries.

Ces changements ont eu comme répercutions une augmentation de certains coûts de fonctionnement et des dépenses d'investissements. Mais ils ont tout de même permis une meilleure maîtrise de la gestion des coûts du service ce qui a amené les élus du territoire à voter une diminution du taux de la TEOM sur le territoire pour l'année 2022.

2.3.3 Résultats de la collecte sélective

Tonnages issus de la collecte sélective

Evolution du tonnage de la collecte du tri sélectif



Ramenés en kg par habitants et par an, ces tonnages représentent :

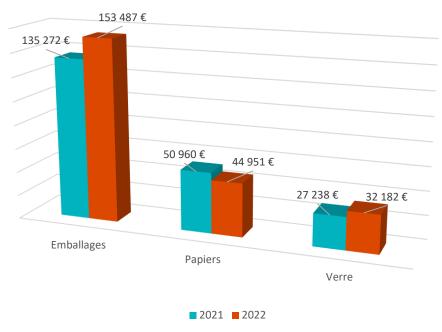
_	Emballages	Papiers	Verre
2021	14,53 kg/hab/an	17,52 kg/hab/an	34,40 kg/hab/an
2022	15,44 kg/hab/an	14,80 kg/hab/an	34,83 kg/hab/an

Le taux d'évolution des tonnages de la collecte sélective représente :

	Emballages	Papiers	Verre
2021/2022	+ 6.26 %	- 15.52 %	+ 1.25 %

Dépenses liées à la collecte sélective





Ces dépenses rassemblent les coûts de transport et de traitement.

Les coûts de transport facturés par le syndicat de traitement pour la collecte sélective ont augmenté courant 2022 (voir 2.3.2).

En ce qui concerne les coûts de traitement ils sont facturés :

- 325,80 €/t d'emballages arrivant au centre de tri ;
- 134,60 €/t pour les papiers arrivant au centre de tri ;

Le verre est stocké directement en benne au centre de tri, aucun coût de traitement ne lui est appliqué.

Evolution des recettes liées aux rachats des matières issues la collecte sélective

	Emballages		Papiers		Verre	
	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes	Tonnage	Total recettes
2021	142 t	24 925 €	276 t	14 600 €	534 t	14 154€
2022	142 t	32 461€	248 t	30 343 €	541 t	17 419 €

Le centre de tri passe des contrats avec différents repreneurs pour le rachat des matières issues de la collecte sélective (voir 3.2). Les repreneurs reversent les montant des rachats directement à la communauté de communes.

A noter que les tonnages des rachats ne correspondent pas nécessairement aux tonnages collectés, le centre de tri pouvant stocker certaines matières.

Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux déchets déposés par erreur ou malveillance dans les colonnes emballages. Ils sont retirés manuellement au passage sur la chaîne de tri du centre de tri et sont transportés jusqu'à l'ISDND du Pihourc pour y être enfouis. La TGAP s'applique donc sur ces tonnages.

_	1	Tonnage	_	Evolution
2021	77 t	4,86 kg/hab/an	2021/2022	+ 3,90 %
2022	80 t	5,08 kg/hab/an		

Evolution de la facturation du traitement des refus de tri par le SYSTOM des Pyrénées



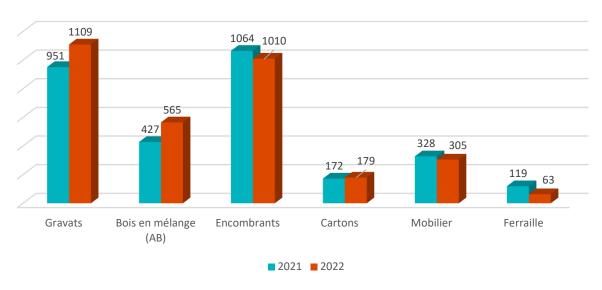
Les coûts de traitement des refus de tri est similaire à celui appliqué pour les ordures ménagères et s'élèvent à 83,06 €/tonne. Le syndicat de traitement ne facture pas le coût de transport du centre de tri au centre d'enfouissement du Pihourc. Pour rappel, en 2022 la TGAP a augmenté de 8 € par tonne enfouie.

2.3.4 Résultats de la collecte en déchetteries

Les résultats présentés ci-après sont ceux des déchetteries de Mane et de Saint-Martory confondus.

Tonnages et dépenses liées à la collecte des bennes en déchetteries



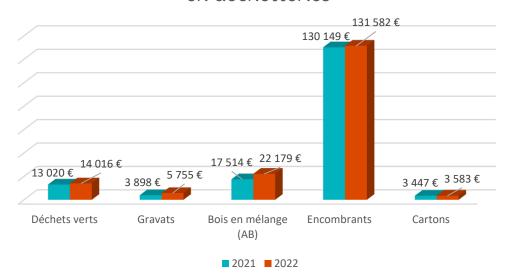


Le tonnage des déchets verts n'apparait pas dans ce graphique car depuis la mise en place de la plateforme de stockage à la déchetterie de Mane, en 2021, ils ne sont plus quantifiés. Ils sont broyés sur place et distribués aux administrés.

Parmi ces différents flux seuls les encombrants ne sont pas revalorisés, ils partent à l'enfouissement à l'ISDND du Pihourc.

	Tonnage (encombrants		Evolution
2021	1 064 tonnes	67,52 kg/hab/an	2021/2022	- 5,07 %
2022	1 010 tonnes	64,19 kg/hab/an		

Evolution des dépenses de facturation en déchetteries



Ces dépenses regroupent le coût de traitement, qui évolue selon le repreneur et la conjoncture, et/ou celui de location. Pour 2022 elles représentent :

- Déchets verts -> le coût de location du broyeur pour la plateforme de stockage, 3 broyages ont été réalisés;
- Gravats -> entre 4,65 € et 5,35€/t traitée;
- o Bois -> 39 €/t regroupant le coût de location du broyeur et du transport pour la plateforme de stockage, 2 broyages réalisés.
- Encombrants -> 130 €/t incluant 45 €/t de TGAP et 85.33 €/t de traitement.
- o Cartons -> 20 €/t de coût de traitement.

La prise en régie début 2020 a supprimé les coûts de location des bennes et de transport mais a augmenté les dépenses d'investissement (achat des bennes, du polybenne) et de fonctionnement (carburant, matériel, ...).

Il n'y a pas de dépenses transport et traitement pour les bennes des flux ferraille et mobilier.

Tonnages et recettes des déchets de déchetteries soutenus par des Eco Organismes

Les éco-organismes sont des structures à but non-lucratif qui récupèrent des écocontributions auprès des industriels et producteurs de déchets dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les redistribuer aux collectivités territoriales, aux établissement publics de coopération intercommunale et autres opérateurs assurant la collecte et le tri des déchets.

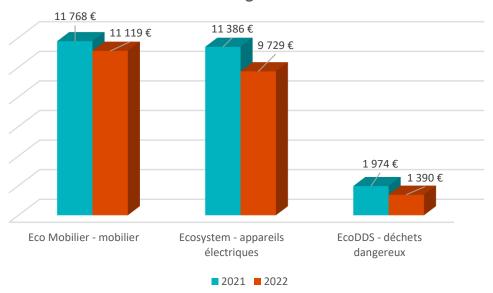
Tous les déchets collectés en déchetteries ne bénéficient pas encore de suivi par un éco-organisme. La communauté de communes reçoit des soutiens financiers de la part d'éco-organismes pour certains types de déchets tandis que pour d'autres il n'y a pas de versement mais leur collecte et le suivi des tonnages sont assurés gratuitement.

Tonnages collectés du mobilier, des appareils électriques et des déchets dangereux

C'est seulement pour les déchets de mobilier, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) et certains déchets dangereux que la C.C. bénéficient de soutiens. Ils sont fonction des tonnages collectés et/ou des actions de communication réalisées et du nombre d'habitants sur le territoire.

	Eco Mobilier mobilier	Ecosystem appareils électriques	EcoDDS déchets dangereux
2021	327,70 t	167,75 t	15,87 t
2022	305,38 t	143,71 t	19,47 t

Recettes en déchetteries provenant d'éco-organismes



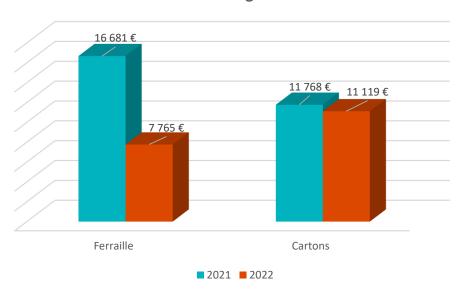
Tonnages et recettes des déchets de déchetteries non soutenus par des Eco Organismes

Pour les déchets de ferraille et les cartons ondulés (type cartons de livraison), un rachat est effectué directement par le repreneur de la matière. Les prix de rachat évoluent tous les mois selon les cours des matières premières.

Tonnages des cartons des déchetteries et de la ferraille

	Cartons	Ferraille
2021	170,73 t	119,06 t
2022	177,97 t	63,15 t

Recettes en déchetteries hors éco-organismes



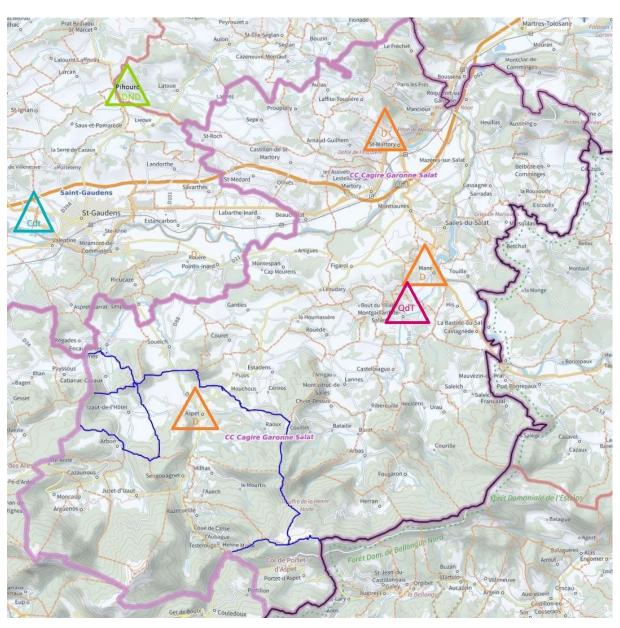
La diminution des tonnages et de la recette de la ferraille est liée à un problème de vandalisme récurrent sur nos sites.

En ce qui concerne les recettes des cartons, la légère baisse est due à la chute des prix de rachat fin 2022.

3 TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 Localisation des unités de traitement

Les unités de traitement des déchets du territoire de la C.C. Cagire Garonne Salat



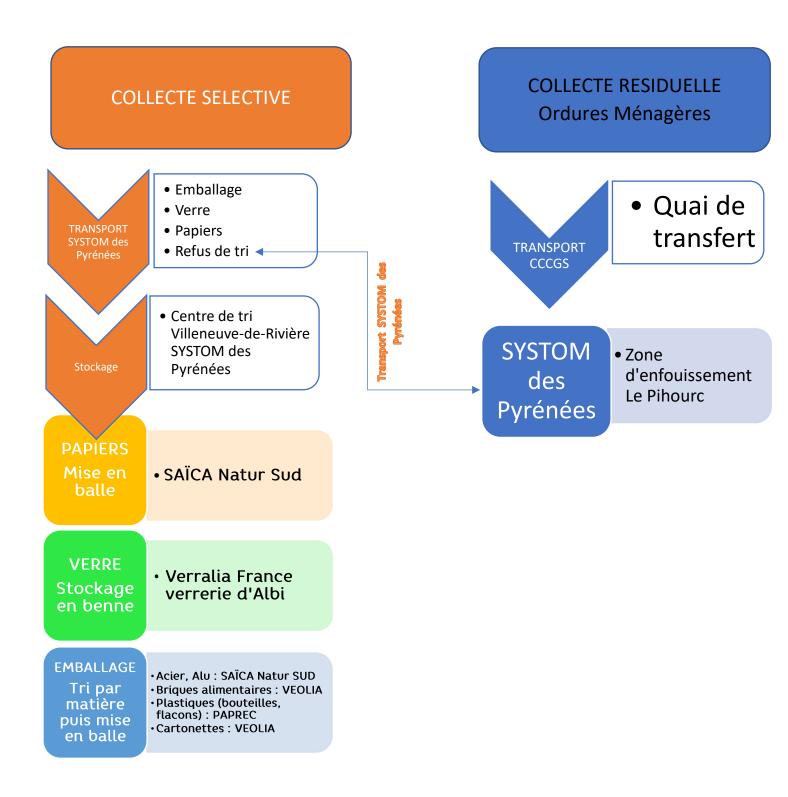
Déchetterie

Centre de tri

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Quai de transfert

3.2 Nature des traitement et valorisation



DECHETTERIES MANE et St MARTORY

ENCOMBRANTS

- Transport 3CGS
- Centre d'enfouissement

FERRAILLE

CMS
 Transport et revalorisation

MOBILER

- Ecomobilier
- CORUDO Transport et revalorisation

GRAVATS

- Transport 3CGS
- GARCIA GRANULATS Remblais

BOIS

- Plateforme de stockage
- Eco Transformation
 Broyage, transport et revalorisation

ELECTROMENAGER

- Ecosystem
- SAÏCA Natur Sud
 Transport et revalorisation

CARTONS

- Transport 3CGS
- SAÏCA Natur Sud Revalorisation

DECHETS VERTS

- Plateforme de stockage
- Broyage par le SIVOM de St Gaudens puis mise à disposition sur site

3.3 Capacité et tonnages traités

La capacité totale de stockage de l'ISDND du Pihourc est de 85 000 tonnes par an pour tous les flux confondus : OM, encombrants, refus de tri, déchets industriels banals, refus de broyat automobile, déchets verts refus de la plateforme de compostage du site, boues de stations d'eau potable, déchets de dégrillage, sabline et terres non valorisables.

La capacité d'accueil du centre de tri de Villeneuve est de 10 000 tonnes par an pour les flux emballages et papiers. Le verre ne passe pas sur la chaîne du tri, il est directement stocké en bennes.

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

	2020	2021	2022
	Tonnage Total	Tonnage Total	Tonnage Total
ISDND Pihourc	76 442	84 214	Non communiqué
Centre de tri de Villeneuve	6 709	7 181	Non communiqué

Tonnages totaux réceptionnés dans les unités de traitement

		2021		2022	
		Tonnage SYSTOM	Tonnage 3CGS	Tonnage SYSTOM	Tonnage 3CGS
	Ordures ménagères	66041	3697	Non communiqué	3555
ISDND Pihourc	Encombrants	13338	1064	Non communiqué	1010
	Refus de tri	1871	77	Non communiqué	80
Centre de Tri	Papiers	1321	276	Non communiqué	233
de Villeneuve	Emballages	1556	229	Non communiqué	243

4 MESURES DE PREVENTION

4.1 Dans la collecte et le transport

Une étude de territoire a débuté en février 2020 pour une optimisation du Service Déchets et pour une réflexion sur la tarification incitative (TI), elle a été financée à 70% par l'ADEME et la Région Occitanie. Elle s'est achevée en mai 2022.

Suite à cette étude, les élus du territoire ont opté pour un passage en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères, le territoire n'étant pas conteneurisé, ceci afin :

- D'harmoniser le système de collecte sur le territoire ;
- D'améliorer la sécurité pour les agents de collecte et de réduire les risques professionnels, en suivant les recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés ;
- De maîtriser le coût global du service ;
- De limiter l'impact environnemental en optimisant les tournées de collecte et en réduisant les arrêts ;
- D'harmoniser les taux de la TEOM, avec une baisse pour la majorité des collectivités.

4.2 Dans le traitement et le stockage

La prise en régie du transport des bas de quais des déchetteries et des ordures ménagères en février 2020 a permis d'optimiser les trajets en redéfinissant les partenaires pour la reprise des matériaux. La création de la plateforme de stockage pour le bois en mélange et les déchets verts des déchetteries a été une continuité de cette optimisation.

Ces deux actions ont permis une meilleure maîtrise des dépenses pour une limitation de certains coûts de fonctionnement dans le contexte actuel d'augmentation de la TGAP.

Une mise aux normes des sites des déchetteries et du Quai de Transfert de Montgaillard a débuté en 2021 et s'est poursuivie en 2022 :

- Pause de décanteurs séparateurs d'hydrocarbures à Mane ;
- Travaux des bas de quais à Montgaillard avec pause d'une fosse toutes eaux ;
- Contrôle des rejets pluviaux ;
- Achats de nouvelles cuves de stockage pour les huiles de vidange usagées pour les déchetteries ;
- Achat d'un conteneur pour les déchets dangereux pour la déchetterie de Saint-Martory.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 Modalités d'exploitation du service d'élimination

La Communauté de communes a délégué le traitement des déchets issus de la collecte sélective et résiduelle au SYSTOM des Pyrénées. Les compétences collecte et transport sont partagées entre les deux structures.

		Régie	Délégation
	Résiduelle (OM)	3CGS	
	Verre		SYSTOM des Pyrénées
COLLECTE	Emballages		SYSTOM des Pyrénées
	Papiers		SYSTOM des Pyrénées
	Cartons professionnels	3CGS	
TRAITEMENT	Tri		SYSTOM des Pyrénées
IKAITEMENT	Enfouissement		SYSTOM des Pyrénées

5.2 Bilan annuel 2022 du Service Déchets

Section		Articles	Libellé	Montant		
	DEPENSES	011	Charges à caractère général	1 670 293,41 €		
		012	Charges de personnels, frais assimilés	743 496,64 €		
		65	Autres charges de gestion courante	0,00€		
			TOTAL des dépenses réelles	2 413 790,05 €		
		042	Opération ordre de transfert entre sections	54 786,90 €		
-			Total des dépenses d'ordre	54 786,90 €		
9			TOTAL GENERAL	2 468 576,95 €		
CT						
FONCTIONNEMENT	RECETTES	7331	Recettes issues de la TEOM	2 210 785,00 €		
		7478	Dotations et participations reçues	105 229,81 €		
3		Autres rec	ettes de fonctionnement éventuelles	164 957,29 €		
E		70	Produits services, domaine et vente div	120 729,15 €		
-		75	Autres produits de gestion courante	9 904,95 €		
		77	Produits exceptionnels	0,00€		
		013	Atténuation de charges	34 323,19 €		
			TOTAL des recettes réelles	2 480 972,10 €		
			Total des recettes d'ordre	3 110,50 €		
			TOTAL GENERAL	2 484 082,60 €		

		Dombours	ament diamprunte et dettes assimilées	0,00€
		Remoduls	ement d'emprunts et dettes assimilées	0,00€
		Acquisition	ns et immobilisations	360 549,81 €
		2031	Frais d'études	9 810,00 €
	DEDENIOS		Autres installations, matériel et outillage	
	DEPENSES	2158	techniques	340 070,30 €
V			TOTAL des dépenses réelles	360 549,81 €
ESTISSEMENT			Total des dépenses d'ordre	3 110,50 €
			TOTAL GENERAL	363 660,31 €
	RECETTES	Souscripti	on d'emprunts et dettes assimilées	0,00€
		Dotations et subventions reçues		9 082,50 €
		Autres recettes éventuelles		0,00€
		TOTAL des recettes réelles		9 082,50 €
		040	Opération ordre de transfert entre sections	54 786 ,90 €
		Total des recettes d'ordre		54 786 ,90€
		TOTAL GENERAL		63 869.40€

Les Service Déchets ne possède aucune prestation réalisée par des entreprises sous contrat.

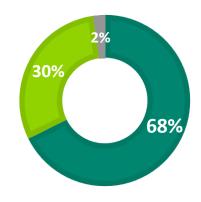
Dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Les charges de fonctionnement correspondent aux dépenses générales liées à l'activité du service : fournitures, entretien et réparation du matériel, carburant, assurances, taxes, salaires des agents, coûts de formations, les charges d'eau et d'électricité ...

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 s'élève à 2 468 578 €.

RÉPARTITION DES CHARGES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

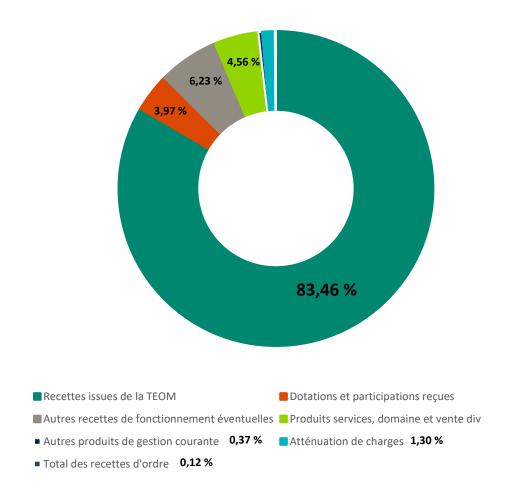
- Charges à caractère général
- Charges de personnels, frais assimilés
- Opération ordre de transfert entre sections



Les recettes de fonctionnement regroupent les versements liés aux subventions et aux soutiens des éco-organismes, à la vente de certains matériels et au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le total des recettes de fonctionnement est de 2 484 083 € en 2022.

Répartition des recettes de la section fonctionnement

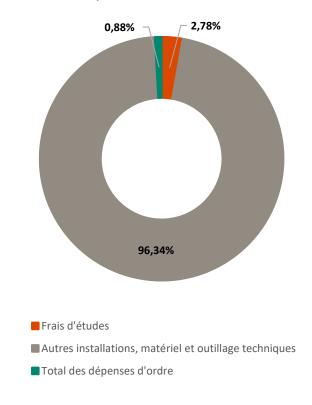


Dépenses et recettes liées aux investissements réalisés par le service

Dans les dépenses d'investissement rentrent les achats de gros matériel et d'outillage technique (camion benne à ordures ménagères ...) ainsi que les frais pour l'étude de territoire.

Pour l'année 2022, les dépenses de la section investissement représentent 363 660 €.

Répartition des dépenses de la section investissement



Les recettes d'investissement regroupent les versements des emprunts, les amortissements des subventions (frais d'étude, achat de matériel et d'outillage technique, matériel roulant) et les opérations d'ordre de transfert entre section. En 2022, les recettes d'investissement proviennent à 86 % des opérations d'ordre de transfert entre les sections et le reste des subventions perçues de l'ADEME et la Région pour l'étude de territoire. Le montant total des recettes s'élève à 63 869€.

Répartition des sections de fonctionnement et d'investissement dans le budget total du service

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	87 %	13%
Recettes	97 %	3 %

Les charges de fonctionnement représentent 87 % des dépenses totales du service et les recettes de fonctionnement, quant à elles, 97 % des produits du service.

	Résultat
Excédent fonctionnement	15 506€
Déficit investissement	- 299 791 €
TOTAL BILAN	- 284 285 €

La section fonctionnement ne présente pas un fort excédent, les dépenses et recettes restent équilibrées. La politique de maîtrise des coûts de fonctionnement mise en place sur le service (prise en régie des transports, création de la plateforme de stockage bois et déchets verts, travaux réalisés en régie) a permis de réguler les coûts. Le taux de TEOM a pu ainsi être diminué (de 11.5% à 11.2%) sur la grande majorité des communes.

Cette politique de maîtrise des coûts perdurera en 2023 avec le passage en bacs de regroupement pour la collecte des ordures ménagères. Ce choix permettra de continuer à limiter les dépenses du service dans le contexte actuel d'augmentation des taxes et des prix.